

Nomination
d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de président-e
de la commission économie publique en remplacement de
Mme Jacqueline Nyake démissionnaire

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe de l'Alternative ;
- Attendu qu'il convient de nommer un-e président-e pour la commission économie publique pour remplacer Mme Jacqueline Nyake, présidente démissionnaire,

le conseil municipal

décide

par voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer un-une conseiller-ère municipal-e pour siéger en tant que président-e de la commission économie publique en remplacement de Mme Jacqueline Nyake démissionnaire.